

Une discussion tout au long du projet

La définition du projet s'est faite en parallèle d'une démarche d'informations et de concertation qui a été mise en place par les porteurs de projet afin d'adapter le projet aux réalités locales.

DES RENDEZ-VOUS :



• Avec les élus

Les élus de la commune, de l'intercommunalité, du département et de la commune voisine (Villedômer) ont été rencontrés à plusieurs reprises.



• Avec les riverains

Les échanges avec les riverains lors d'un porte-à-porte et d'une permanence ont fait évoluer le périmètre du projet : deux nouvelles versions ont succédé à celle définie en septembre 2020.



• Pour tous

En avril 2021 se sont tenus trois ateliers thématiques pour approfondir certains enjeux (agriculture, énergie, environnement) en direct et en ligne sur le site du projet. Différents acteurs sont intervenus et des questions pouvaient être posées en direct grâce à un formulaire. Les ateliers ont comptabilisé plus de 180 vues et 50 questions posées en direct !

Les vidéos et les comptes-rendus des ateliers et de la permanence dédiée aux riverains sont disponibles sur le site internet du projet : www.la-bergerie-enseleillee.fr



ON VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE 15 SEPTEMBRE PROCHAIN !

GLHD et la Bergerie ensoleillée vous invitent le mercredi 15 septembre de 16h à 20h au relais de chasse de la Pierre à Auzouer-en-Touraine

Au programme :

- Une balade du projet (départ à 16h)*
- Des échanges avec les agriculteurs du collectif La Bergerie ensoleillée et GLHD
- La rencontre avec les premiers moutons de Mathieu, l'éleveur ovin du projet
- D'autres ressources sur le projet à découvrir !

* Inscription souhaitée par mail à contact@la-bergerie-enseleillee.fr ou par téléphone au 02 53 35 40 04



Crédits photos : Bergerie Ensoleillée, GLHD, Istock - Conception : agence TACT



L'instruction ne signifie pas l'arrêt des échanges. **Toute l'équipe projet reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vous serez tenus informés des avancées de l'instruction.** Vous pouvez retrouver toutes les informations et poser vos questions (via le formulaire de contact) sur le site internet du projet :

www.la-bergerie-enseleillee.fr

Vous avez des questions ?

Par mail à : contact@la-bergerie-enseleillee.fr

Par téléphone au : 02 53 35 40 04

GLHD
Technopole Bordeaux – Montesquieu
1 Allée Jean-ROSTAND
33650 Martillac

www.green-lighthouse.com



LETTRE D'INFORMATION N°2

AOÛT 2021



Le projet agrivoltaïque d'Auzouer-en-Touraine franchit une nouvelle étape

Depuis notre dernière lettre d'information en mars, le projet s'est précisé. Nous déposons cet été le dossier de demande de permis de construire auprès des services de l'État. Nous vous en présentons aujourd'hui les détails, dans sa version finalisée ! Tout au long du développement, nous avons eu à cœur d'échanger avec les élus, les riverains et les acteurs locaux concernés afin de travailler à un projet le plus en adéquation possible avec le territoire et ses enjeux. Les ateliers thématiques organisés en ligne en avril dernier nous ont permis d'expliquer les différentes dimensions de ce projet et de répondre à vos questions.

Nous tenions à vous remercier pour ces échanges, et à réitérer notre volonté de rester à l'écoute de toutes les questions et remarques que vous pourriez avoir. En effet, déposer le dossier ne signifie pas, pour nous, la fin de la discussion. Les agriculteurs du collectif ont été bien occupés dans leurs exploitations respectives durant l'été. Alors pour la rentrée, nous vous proposons une nouvelle rencontre autour du projet, avec une balade sur site pour vous permettre de mieux visualiser les emplacements envisagés. En attendant de vous y retrouver, nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Bergerie Ensoleillée et GLHD, les porteurs de projet



Quelles sont les prochaines étapes ?

1. La demande de permis de construire est déposée cet été à la mairie d'Auzouer-en-Touraine. Le dossier sera instruit par plusieurs services de l'État (DDT, DREAL...). La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra également rendre un avis motivé sur le projet.
2. Ensuite, une enquête publique sera ouverte pendant un mois, et conduite par un commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal Administratif. Il recueillera les avis de chacun (registre papier et en ligne, permanences) des conseils municipaux dans un rayon défini par la préfecture puis rendra un rapport avec un avis au Préfet.
3. A l'issue de ce processus et sur la base de l'ensemble des éléments et avis recueillis, le Préfet décidera de délivrer ou non le permis de construire.



Prospection

- OCTOBRE 2019
Délibération de principe de la commune pour les études de faisabilité

Etude faisabilité

- JANVIER 2020
Lancement des études :
• étude d'impact,
• étude agricole,
• concertation

Conception

— AUJOURD'HUI
- ÉTÉ 2021
Dépôts des dossiers (PC, CDPENAF)

Instruction

- 2022
Enquête publique

Financement

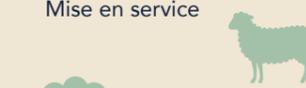
- FIN 2022
Autorisations

Construction

- 2024
Mise en service

Exploitation

Mise en service



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'AUZOUER-EN-TOURAINNE À LA LOUPE



Le projet agrivoltaïque d'Auzouer-en-Touraine est soumis au Code de l'environnement : une étude d'impact et une étude préalable agricole sont donc nécessaires pour réaliser une demande de permis de construire auprès de la Préfecture.

Un projet agricole viable et durable

Le projet a fait l'objet d'une étude préalable agricole, menée par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire. L'objectif était d'analyser l'état initial de l'économie agricole du territoire afin d'évaluer les effets potentiels (négatifs ou positifs) du projet, et le cas échéant, de proposer des mesures pour les éviter, les réduire, ou les compenser.

Un projet intégré à son environnement



Après la réalisation d'un diagnostic préalable sur différents volets (paysager, faune et flore, milieux naturels), l'étude d'impact vise à évaluer les impacts du projet afin d'appliquer la séquence Éviter, Réduire Compenser (ERC) définie au sein du Code de l'Environnement. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études indépendant, Auddicé.

DES ATOUTS ÉCOLOGIQUES

La zone d'étude est dominée par des grandes prairies et cultures qui ne constituent pas des enjeux forts de préservation.

Les principaux enjeux sont liés à la présence de l'Oedicnème criard et de chauves-souris. La définition de la zone a donc évité les lieux stratégiques utilisés par ces espèces.

+ En complément, l'arrêt de la culture intensive sur les parcelles et la plantation de haies, réservoirs de biodiversité, s'avéreront favorables à la faune et la flore locales, et la présence d'une nouvelle utilisation du milieu (élevage ovin et panneaux photovoltaïques) n'aura pas d'impact négatif sur les enjeux relevés sur le territoire.

UNE INSERTION PAYSAGÈRE RÉFLÉCHIE

L'étude paysagère menée propose des mesures pour assurer la meilleure intégration paysagère du projet et notamment pour les riverains. Grâce à cette étude, et aux discussions avec ces derniers, des haies supplémentaires seront plantées, venant compléter celles déjà prévues en bordure du parc photovoltaïque.

+ Il est prévu que certaines de ces haies soient plantées dès le permis obtenu, soit 12 à 18 mois avant le début des travaux, pour avoir une hauteur suffisante le plus rapidement possible, et jouer ainsi leur rôle dans le paysage.

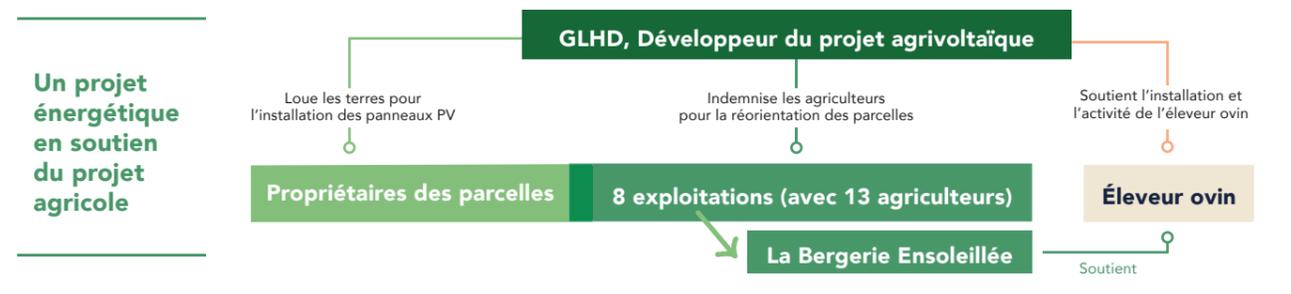


UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

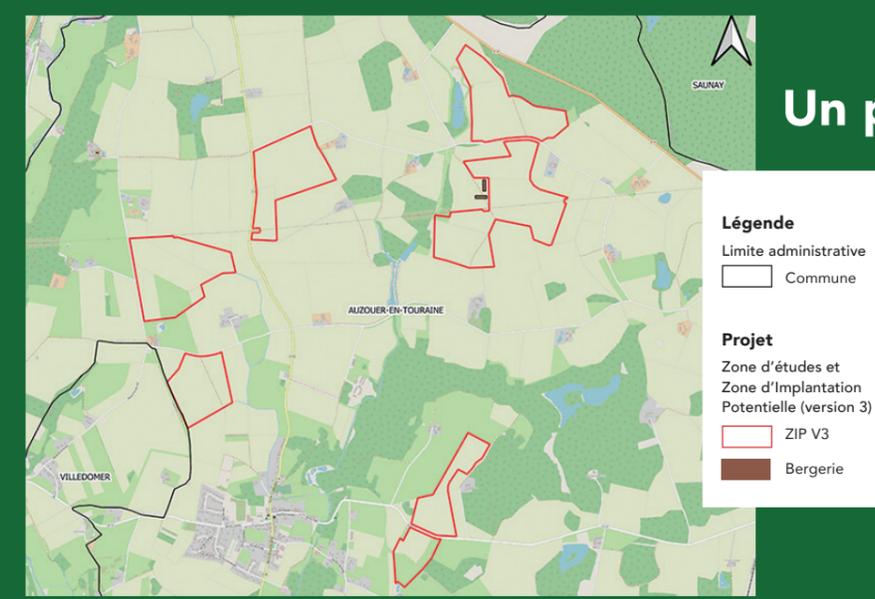
Pour consolider leur projet, le collectif et Mathieu Binctin, jeune éleveur ovin, se sont entourés de nombreux accompagnements et soutiens :

- La Fédération Nationale Ovine (FNO), qui a signé une Charte avec GLHD, partage son expertise et conseille sur la complémentarité entre les panneaux photovoltaïques et l'élevage ovin.
- La Chambre d'Agriculture accompagne la réflexion sur les aspects agronomique et environnemental du projet. Certains éléments restent encore à définir, notamment le choix de la race de brebis et les modalités exactes de l'enherbement.
- Le CER France conseille l'éleveur sur les volets comptables et juridiques de son installation.

+ Le projet comporte une forte dimension collective avec des mécanismes de soutien entre la SAS La Bergerie ensoleillée et l'éleveur ovin, mais aussi entre les différents membres du collectif : prise en charge des coûts de construction de la bergerie, coups de main pendant les premières périodes d'agnelage, production de fourrage et de compléments alimentaires pour le troupeau...



Un périmètre défini



Les contours et le dimensionnement du projet ont évolué au fil de son développement.

Trois versions ont été effectivement présentées. Celle retenue tient compte des préconisations des bureaux d'études, des contraintes techniques et des observations recueillies durant les différents temps d'échanges.